

Le 5 décembre 2011

Hausse des cotisations au Régime de rentes du Mouvement Desjardins

Le conseil d'administration de la Fédération a approuvé le 9 novembre dernier, une augmentation du taux de cotisation au RRMD pour 2012. Cette augmentation est rendue nécessaire suite à l'impact de la dépréciation des marchés financiers et à la faiblesse persistante des taux d'intérêt. Cette mesure vise à assurer la stabilité financière à long terme du RRMD pour le bénéfice de l'ensemble des employés et des retraités du Mouvement.

À cet égard, les solutions mises de l'avant ces dernières années pour renforcer et consolider la santé financière du régime ont dû être actualisées. Ainsi, des cotisations d'équilibre supplémentaires de l'ordre de 60 millions de dollars annuellement sont prévues à compter du 1^{er} janvier 2012. Ces cotisations équivalent à une hausse des cotisations de 1 % sur le salaire de l'employé et de 1,85 % sur le salaire pour l'employeur. À compter du 1^{er} janvier 2012, la formule de cotisation pour les employés sera de :

7,45 % du salaire jusqu'à 65 % du maximum des gains admissibles (MGA) (65 % du MGA de 50 100 \$ = 32 565 \$ en 2012)
+
10,85 % du salaire en excédent de 65 % du MGA

La cotisation des employeurs correspond à 1,85 fois les cotisations des employés découlant de la formule de cotisation ci-haut.

Le tableau ci-dessous illustre l'effet du changement apporté au taux de cotisation selon différents niveaux de salaire avant et après impôt.

Salaire gagné	Écart brut	Écart net	Écart net hebdomadaire en \$
20 000 \$	200 \$	143 \$	2,75 \$
30 000 \$	300 \$	214 \$	4,12 \$
40 000 \$	400 \$	286 \$	5,50 \$
50 000 \$	500 \$	308 \$	5,92 \$
60 000 \$	600 \$	370 \$	7,12 \$
80 000 \$	800 \$	493 \$	9,48 \$
100 000 \$	1 000 \$	543 \$	10,44 \$

Cette nouvelle mesure, combinée aux autres initiatives mises en place ces dernières années, améliore la stabilité financière du RRMD, en diminue les risques et devrait permettre au régime de se retrouver plus rapidement en position d'équilibre sur le plan de sa capitalisation, tout en limitant l'exigence de nouvelles cotisations des employeurs et des employés.

De plus, il sera nécessaire de réviser le contenu du régime et d'envisager différentes initiatives en vue de consolider à long terme la situation de notre régime de retraite. Une stratégie de communication sera mise en œuvre pour informer en continu les dirigeants, gestionnaires et employés de la progression des travaux.

Depuis sa création il y a 33 ans, le RRMD a régulièrement évolué afin de s'adapter aux nouvelles réalités du marché, notamment sur le plan financier, pour répondre aux besoins en main-d'œuvre du Mouvement et pour assurer la sécurité financière de nos employés et retraités.

Pour toute information supplémentaire ou pour obtenir de l'aide, veuillez contacter l'Équipe Service aux participants du RRMD au 1 866-434-3166.

Envoi de la VP Rémunération globale et Relations de travail
Fédération des Caisses Desjardins du Québec